



**RESOLUTIONS N° 16/2024/PR/MCA-Reg/CA**  
**ISSUES DE LA SIXIEME SESSION ORDINAIRE DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-BENIN REGIONAL**

**19 décembre 2024**

**Salle 402, MCA-BENIN REGIONAL**

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin Régional ("**MCA-Bénin Régional**") s'est réuni le **jeudi 19 décembre 2024**, en sa sixième session ordinaire, au siège du MCA-Bénin Régional, salle 402, Cotonou, en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 12 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C. 1 (b) de l'Accord de Don, de l'article 16 du Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional et de la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional (les "**Statuts**").

**CONSIDERANT QUE** les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 14 décembre 2022 (l'"**Accord de Don**") ;

**CONSIDERANT QUE** les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

**CONSIDERANT QUE** par Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (le "**Décret**") le Gouvernement a créé le MCA-Bénin Régional pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

**CONSIDERANT ENFIN QUE** la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum requis pour tenir la session a été atteint conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret, de la section 3.13 (b)(i) des Statuts ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National du MCA-Bénin Régional au cours de la présente session, et après en avoir délibéré, a :

**RESOLU QUE** chaque membre du Conseil d'Administration présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la sixième session ordinaire ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs, ratifie les documents relatifs au décaissement des fonds ci-après, pour le trimestre de Janvier à Mars 2025 :

✓ Fonds de Développement du Compact (CDF) :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note Explicative,
5. Rapport sur les Conditions Préalables.

✓ Fonds de Facilitation du Programme (CFF) :

1. Plan de travail,
2. Budget Détaillé,
3. Rapport Financier Détaillé,
4. Demande de Décaissement,
5. Note explicative,
6. Rapport de Passation des Marchés, et
7. Rapport sur les Conditions Préalables.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement (GoB) ci-après, pour le trimestre de Janvier à Mars 2025 :

1. Budget Détaillé,
2. Demande de Décaissement, et
3. Note explicative.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration :

- prend acte du niveau d'avancement des études de conception pour la réhabilitation de la route Bohicon-Dassa-Zoumè ;
- instruit la Coordination Nationale à l'effet de prendre les dispositions idoines en vue du lancement du dossier d'appel d'offres en janvier 2025 et de la sélection effective de l'entreprise devant exécuter les travaux en mai 2025 ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen, approuve le Plan de Passation des Marchés N°9 (PP9) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ approuve l'Accord de l'Agent Fiduciaire;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit accord avec DT Global Inc.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents, prend acte de l'élaboration par MCA-Bénin Régional et de la disponibilité :

- ✓ du Système de Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et de Sécurité (SGESSS) du Programme, et
- ✓ du Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS) du Programme.



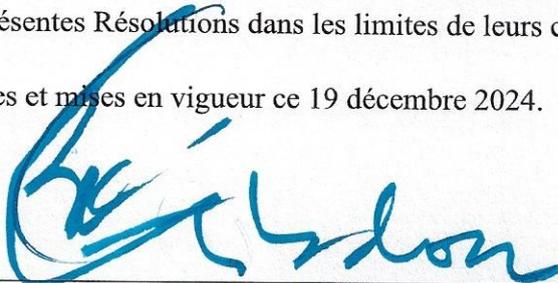
**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ prend acte du point d'étape du processus d'élaboration du Manuel des Ressources humaines ;
- ✓ autorise la Coordination Nationale à lui soumettre le document pour approbation par consultation à domicile, dès sa finalisation ou, au plus tard, à la prochaine session ordinaire du Conseil d'Administration.

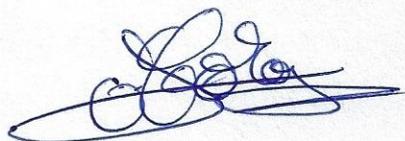
**RESOLU EN OUTRE QUE** le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

**RESOLU ENFIN QUE** les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin Régional sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 19 décembre 2024.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE  
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE  
Titre : Conseiller Général du MCA-Bénin Régional,  
Secrétaire du Conseil d'Administration